

stipule clairement que la force, ses membres, ainsi que ses véhicules, ses navires, ses avions et son matériel pourront circuler librement partout à Chypre. Le statut de la force est, dans l'ensemble, bien que je ne puisse déposer le document immédiatement, assez semblable à celui qui avait été arrêté dans le cas du Congo. Je puis ajouter que, par suite de cette expérience au Congo, le Secrétaire général et ses collègues ont pu conclure une entente plus rapidement dans le présent cas que dans l'autre.

M. Douglas: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Douglas: Pourrais-je lui demander si l'accord sur le statut de la force confère à celle-ci non seulement le droit de circuler librement dans Chypre mais aussi celui d'écartier les obstacles qui auraient pu y être placés par des groupes, à moins que ce ne soit par le gouvernement légal de Chypre?

L'hon. M. Martin: Comme je l'ai dit hier, l'accord le prévoit. L'article 11, je crois, de l'accord le sous-entend.

Quant à la question relative aux forces multinationales que m'a posée l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, je le prie de se reporter à la ligne de conduite annoncée à la Chambre le 7 juin 1963 lorsque le premier ministre a déclaré, comme en fait foi la page 824 du hansard:

Je puis assurer à la Chambre, bien que ce ne soit pas nécessaire, que le Canada n'a aucunement l'intention de créer des forces nucléaires nationales ou de fabriquer des armes nucléaires nationales. Nous allons examiner cette proposition comme c'est notre devoir et notre désir d'examiner toute proposition venant d'un de nos alliés de l'OTAN—et nous n'excluons pas les États-Unis—mais, à mon avis, selon toute vraisemblance, nous ne voudrions rien ajouter à nos responsabilités et à nos engagements actuels en participant à une force nucléaire multilatérale de cette nature. Quoi qu'il en soit, cette question recevra toute l'attention qu'elle mérite.

Voilà une proposition qui ne provient pas de l'OTAN. D'après cette déclaration de principe, le Canada, présentement, ne participe pas à cette proposition.

Au sujet du désarmement des guérilleros j'ai noté les paroles de l'honorable représentant. Il se rappellera ce que j'ai déclaré à cet égard, en cette enceinte, il y a quelques jours. L'attitude des Nations Unies au sujet de cette question constitue un élément des instructions et des principes généraux que le secrétaire général a présentées dans la directive et l'aide-mémoire dont je viens de parler.

Relativement aux jeunes parlementaires de l'OTAN, je n'ai pas en main la réponse complète, mais j'espère l'obtenir avant que nous n'ayons terminé, et je pourrai peut-être la fournir subséquemment.

[L'hon. M. Martin.]

M. Rapp: Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de ce crédit, mais vu que j'ai été ici toute la semaine et que mes vacances de Pâques sont fichues, quelques minutes de plus ne nuiront pas. J'aimerais parler de ce crédit parce que, l'an dernier, j'étais membre de la délégation canadienne qui a assisté à la conférence de l'OTAN. Je dois dire que ce fut une expérience instructive et très utile.

Quinze pays forment l'OTAN, et parmi eux on compte la Belgique, le Canada, le Danemark, la Norvège, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. A proprement parler, l'OTAN est censée être une alliance militaire, mais, à ma grande surprise, je constate que l'organisme revêt d'autres aspects. Lorsque les délégués ont été affectés à divers comités, j'ai vu que j'étais assigné au comité scientifique et technique. Ce comité s'occupait surtout de questions agricoles.

On a débattu notamment la question de la mise en valeur des terres et de la pollution des eaux. J'ai profité de l'occasion pour parler de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies au cours des séances du comité auquel j'avais été désigné, et j'ai signalé ce qui avait été accompli jusqu'ici dans les provinces des Prairies en vertu de cette loi. J'ai aussi parlé au comité de notre autre programme, l'ARDA. Deux pays, les États-Unis et la Turquie, ont témoigné un vif intérêt à ce nouveau programme approuvé en 1961. Ils sont tous deux aux prises avec les mêmes problèmes que nous au Canada. Ce fut donc encourageant de constater que ces pays s'intéressaient beaucoup à ces programmes. Les autres délégués canadiens affectés à ce comité, comme le député de Lanark, ont, je suppose, fait les mêmes constatations.

Une autre question d'un vif intérêt pour moi a été la tentative en vue d'aligner les droits de douane des pays de l'OTAN, pour permettre à ces pays d'améliorer leurs relations commerciales. Je dois dire que, somme toute, la conférence a été très fructueuse. On considère l'OTAN comme une alliance militaire pour le moment, mais je pense qu'avec le temps, on mesurera de plus en plus, dans le monde, l'importance des autres aspects de cette alliance. Mais ceux-ci sont importants également, si l'on veut que les rapports entre ces pays de l'OTAN soient de nature à améliorer l'harmonie dans tous les domaines.

M. Winch: Je dois avouer que je ne me rendais pas compte jusqu'à récemment que la question de l'OTAN serait ouverte et discutée comme elle l'a été, à l'occasion d'un crédit supplémentaire. Toutefois, comme d'autres députés ont abordé l'ensemble de la